

LOI N° 021 /PR/2010

**Portant Création d'un Centre de Contrôle de
Qualité des Denrées Alimentaires (CECOQDA)**

Vu la Constitution ;

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 28 Octobre 2010 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Il est créé en République du Tchad un Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires, en abrégé CECOQDA.

Article 2.- Le CECOQDA est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et de gestion.

Article 3.- Le CECOQDA a pour mission de :

- ✓ faire l'étude de l'écologie microbienne de tout produit destiné à la consommation ;
- ✓ faire des analyses microbiologiques, physicochimiques, biochimiques et toxicologiques des denrées alimentaires ;
- ✓ contribuer à l'élaboration des normes nationales en matière de qualité hygiénique et nutritive des denrées alimentaires ;
- ✓ participer à la formation professionnelle et académique dans le domaine de contrôle de qualité des denrées alimentaires ;
- ✓ utiliser les résultats d'analyses à des fins scientifiques et d'enseignement ;
- ✓ servir de bureau de conseil pour tout ce qui concerne la qualité et l'hygiène des denrées alimentaires auprès des producteurs et des consommateurs.

Article 4.- Le CECOQDA est placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Elevage. Son siège est fixé à N'Djaména.

Article 5.- Le CECOQDA est administré par un Conseil d'Administration et dirigé par une Direction Générale.

9/11/2014 N/60

Article 6.- Les ressources du CECOQDA proviennent de :

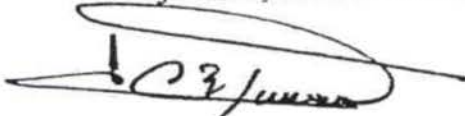
- ✓ subventions de l'Etat ;
- ✓ prestations de service ;
- ✓ emprunts, dons et legs.

Article 7.- Un Décret pris en Conseil des Ministres déterminera les modalités d'organisation et de fonctionnement du CECOQDA.

Article 8.- La présente loi qui abroge toute disposition antérieure contraire, sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

N'Gou H. J. 21

N'Djaména, le 10 Novembre 2010.....



IDRISS DEBY ITNO